



STRATÉGIE MARITIME

LA STRATÉGIE MARITIME
À L'HORIZON 2030

PLAN D'ACTION 2015-2020

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 



Version 1.01 – 29 juin 2015

Le sommaire et la version intégrale
de la Stratégie maritime
sont accessibles sur le site Internet
strategiemaritime.gouv.qc.ca

Photo de couverture

Josiane Briand, diplômée en Navigation
Gracieuseté de l'Institut maritime du Québec

This document is also available in English.

©Gouvernement du Québec
Secrétariat aux affaires maritimes
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN: 978-2-550-73168-9 (format imprimé)
ISBN: 978-2-550-73169-6 (format PDF)



STRATÉGIE MARITIME

SOMMAIRE



MOT DU PREMIER MINISTRE

La prospérité du Québec se bâtit grâce à la créativité et à l'audace de nos travailleurs et de nos entrepreneurs. Elle se bâtit également par la valorisation de nos atouts et le développement de projets qui créeront des emplois de qualité, protégeront notre environnement et auront des retombées directes dans nos communautés.

Le Saint-Laurent est une de nos grandes richesses. Depuis sa source dans les Grands Lacs jusqu'à son embouchure, le Saint-Laurent s'étend sur 3 200 km, avec un estuaire large de plus de 65 km.

Notre gouvernement est le premier de l'histoire du Québec à proposer une Stratégie maritime. Celle-ci vise à préserver la biodiversité et nos écosystèmes maritimes, à créer des emplois intéressants dans nos régions et à faire du Québec une plaque tournante du commerce transatlantique.

Elle permettra au Québec de profiter d'un contexte qui verra les occasions d'affaires se multiplier au cours des prochaines années. La mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, entraînant à terme la suppression des barrières tarifaires, conduira à une intensification des échanges maritimes. L'accès à l'intérieur du continent nord-américain par le fleuve et la Voie maritime du Saint-Laurent constitue un avantage indéniable pour les entreprises européennes souhaitant étendre leurs activités au Canada ou aux États-Unis.

L'agrandissement des écluses du canal de Panama modifiera également les flux de commerce à l'avantage des ports de la côte est.

La Stratégie maritime contribuera à la mise en valeur de l'industrie des pêches et au développement du tourisme maritime. Elle encouragera la recherche scientifique, le développement de l'expertise maritime, la concertation des communautés et la mise en valeur responsable du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, à l'image du Québec, elle affirmera le caractère indissociable des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

J'invite tous les partenaires du milieu maritime à tirer avantage des nombreuses occasions offertes par ce plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime. Nous convions également l'ensemble de la population du Québec à profiter du plein potentiel offert par les richesses de notre vaste territoire maritime. Unissons nos forces afin de profiter pleinement de carrières stimulantes pour notre jeunesse, de paysages uniques pour nos familles et d'occasions de croissance pour nos entreprises.



Philippe Couillard

Premier ministre du Québec



MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS ET À L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME

La Stratégie maritime est un plan ambitieux et visionnaire qui mettra en valeur l'immense potentiel maritime du Québec et en favorisera la croissance et la pérennité dans les prochaines années. Un plan qui nous permettra de valoriser une ressource aux possibilités de développement infinies : le Saint-Laurent.

Ce projet de société, élaboré sur un horizon de quinze ans, misera sur les avantages concurrentiels du Québec et en particulier sur son positionnement géographique stratégique par rapport aux grands marchés internationaux et nationaux, dans un contexte où les échanges commerciaux sont favorisés par différents accords économiques de nature internationale.

La Stratégie maritime appartient aux citoyens et aux citoyennes de nos régions, qui bénéficient du savoir-faire et du *leadership* nécessaires afin de faire rayonner notre industrie bien au-delà des frontières. Elle appartient aux gens d'affaires qui découvriront en elle, notamment avec l'implantation des pôles logistiques et des zones industrialo-portuaires, des occasions d'affaires insoupçonnées. Enfin, elle appartient à toutes les Québécoises et à tous les Québécois soucieux de mener à terme un développement maritime responsable, dont les bénéfices se feront sentir partout en province, par la croissance de notre économie et la création d'emplois stimulants dans toutes nos régions.

Élaboré avec la participation soutenue des forces vives du milieu maritime, notre plan d'action pour les cinq prochaines années jettera les bases du Québec maritime de l'avenir. Nous poserons des

actions concrètes pour soutenir les chantiers maritimes québécois, favoriser le transport maritime de courte distance, améliorer l'offre de service de la Société des traversiers du Québec, développer l'industrie touristique maritime, assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, appuyer l'innovation et la recherche ainsi que pour soutenir la formation et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, le Québec sera appelé à tirer parti pleinement de son savoir-faire et de ses richesses maritimes.

Aujourd'hui, il ne tient qu'à nous de faire de ce majestueux cours d'eau un acteur économique, social et environnemental de premier plan. Par le déploiement de la toute première Stratégie maritime de notre histoire, nous façonnerons ensemble le Québec de demain. Un Québec tourné vers le développement responsable de l'une de ses plus précieuses ressources : le Saint-Laurent.



Jean D'Amour

*Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation
de la stratégie maritime
Ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PREMIER MINISTRE	V
MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS ET À L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME	VII
INTRODUCTION	1
01. LE TERRITOIRE MARITIME, UN MOTEUR DE LA RICHESSE COLLECTIVE DU QUÉBEC	3
02. DES DÉFIS ET DES OPPORTUNITÉS	9
03. LES GRANDES ORIENTATIONS	11
04. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE MARITIME DE MANIÈRE DURABLE	13
> AXE 1 Investir dans les infrastructures	14
> AXE 2 Créer des pôles logistiques	15
> AXE 3 Développer des zones industrialo-portuaires	18
> AXE 4 Soutenir les chantiers maritimes québécois	20
> AXE 5 Développer le transport maritime courte distance	21
> AXE 6 Développer et moderniser le tourisme maritime	22
> AXE 7 Moderniser et assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture	24
> AXE 8 Former une main-d'œuvre qualifiée et développer ses compétences	25
> AXE 9 Favoriser le développement des connaissances dans le domaine maritime	26
> AXE 10 Faire la promotion internationale des industries maritimes québécoises	28
05. PROTÉGER LE TERRITOIRE MARITIME ET SES ÉCOSYSTÈMES	31
> AXE 1 Protéger la biodiversité des écosystèmes d'eau douce et d'eau marine	32
> AXE 2 Améliorer la gestion des risques liés au transport maritime	33
> AXE 3 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques	35
06. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	37
> AXE 1 Favoriser les retombées économiques locales	39
> AXE 2 Améliorer l'offre de service des traversiers et le désenclavement des communautés concernées	40
> AXE 3 Viser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités	42
> AXE 4 Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes	44
> AXE 5 Lutter contre l'érosion côtière et soutenir les communautés concernées	45
07. LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE	47
CONCLUSION	53



INTRODUCTION

La Stratégie maritime, la première de l'histoire du Québec, présente une vision à l'horizon 2030, tout en détaillant un plan d'action pour les cinq prochaines années, soit pour la période 2015-2020.

Ce plan, à la fois ambitieux et réaliste, a pour objectifs de stimuler une croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité, dans toutes les régions du Québec. Ce plan vise aussi à protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins du Québec, tout en améliorant le mieux-être des communautés situées sur le territoire maritime.

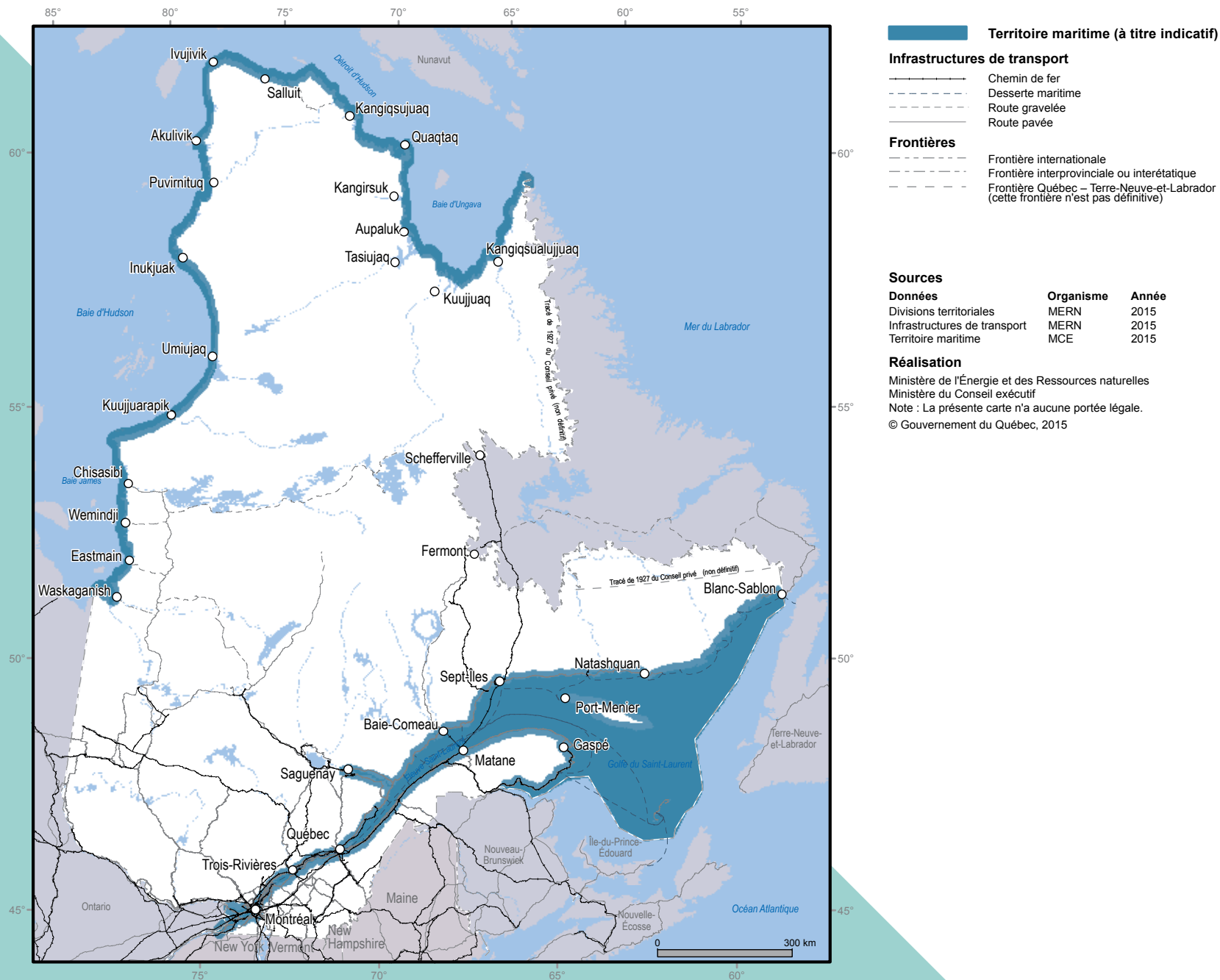
La Stratégie maritime reflète les résultats d'une vaste consultation effectuée auprès des différents partenaires du milieu maritime québécois. Elle s'appuie également sur l'expertise de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

À l'horizon 2030, la Stratégie maritime aura su canaliser et combler les ambitions maritimes du Québec. Elle aura contribué à assurer la pérennité de ses milieux marins et de leur biodiversité. Elle aura suscité l'investissement et la création d'emplois, tout en affirmant la place du Québec comme plaque tournante pour le commerce transatlantique.

De plus, elle aura encouragé la recherche scientifique, le développement de l'expertise maritime, la concertation des communautés et la mise en valeur responsable du territoire maritime, particulièrement pour le Saint-Laurent¹. Ainsi, à l'image du Québec, elle aura affirmé le caractère indissociable des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

¹ Le terme *Saint-Laurent* est utilisé pour désigner le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Figure 1 Territoire maritime



LE TERRITOIRE MARITIME, UN MOTEUR DE LA RICHESSE COLLECTIVE DU QUÉBEC

La Stratégie maritime mise sur le potentiel exceptionnel que représentent le Saint-Laurent et les côtes septentrionales québécoises. Ce territoire maritime a en effet contribué, et contribue encore, aujourd'hui, à la richesse économique, environnementale et sociale du Québec. Cet apport, trop souvent oublié ou tenu pour acquis, est pourtant à la source d'une économie maritime québécoise importante et porteuse d'un écosystème maritime riche et diversifié, tout en étant au cœur du bien-être des communautés riveraines et côtières.

Le territoire maritime québécois : les eaux et les littoraux

Le territoire maritime² du Québec est non seulement composé d'eau, mais également de littoraux (**figure 1**).

La partie nordique du territoire maritime s'étend sur plus de 2 700 kilomètres. Elle comprend des affluents, des échancrures et des baies — la baie James, la baie et le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava.

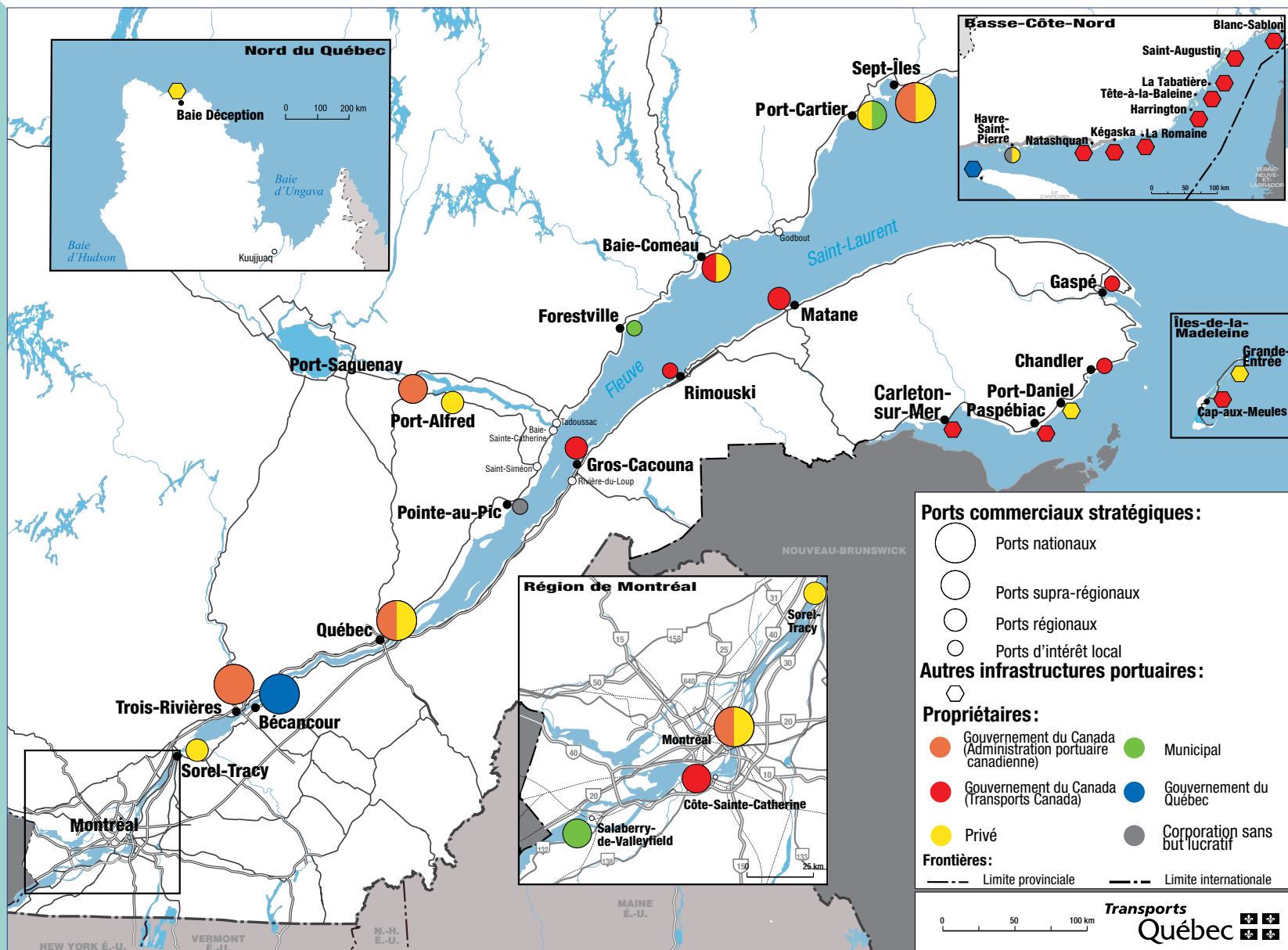
Les côtes septentrionales du Québec constituent un élément socioéconomique indispensable pour la plupart des communautés nordiques. L'accès maritime leur est essentiel, que ce soit pour assurer leur approvisionnement de base en biens et en services ou pour faciliter leur développement économique et leur épanouissement social.

Au sud, le territoire maritime est évidemment constitué du Saint-Laurent, soit le fleuve, l'estuaire et le golfe, ainsi que du littoral. À ce territoire maritime, il faut ajouter le fjord du Saguenay, la rivière Saint-Maurice, et les portions québécoises des rivières des Outaouais et Richelieu ainsi que de la baie des Chaleurs, pour ne nommer que celles-ci.

La société québécoise et le Saint-Laurent ont une histoire intimement liée. Encore aujourd'hui, au-delà de 70 % de la population québécoise habite la vallée du Saint-Laurent. Une proportion importante d'entreprises y est également localisée, dont un très grand nombre comptent sur le transport maritime pour bénéficier d'un accès stratégique aux marchés intérieur et international.

² Le terme *maritime* est pris dans son sens large et couvre tout ce qui a rapport aux ressources fluviales, marines et littorales.

Figure 2 Réseau portuaire commercial stratégique du Québec



Une contribution à la richesse économique du Québec

En plus d'être capitale pour l'ensemble de l'économie québécoise, l'économie maritime est très diversifiée et créatrice de nombreux emplois. En 2013, elle soutenait près de 25 000 emplois directs dans les différentes régions du Québec, à la fois dans des secteurs traditionnels (par exemple, le transport maritime, les activités portuaires, la construction navale, le tourisme et les pêcheries) et dans des secteurs émergents (par exemple, le développement des biotechnologies marines ou encore l'aquaculture).

Tableau 1: Nombre d'emplois directs liés à l'économie maritime du Québec selon les secteurs (2013)³

SECTEURS	NOMBRE D'EMPLOIS	%
Transport maritime	13 222	53
Produits de la mer	8 136	33
Construction navale	1 990	8
Tourisme associé aux croisières internationales	1 600	6
Total	24 948	100

Le Saint-Laurent représente, pour le Québec, la possibilité de se positionner comme **la porte internationale de l'est de l'Amérique du Nord**. Sa voie navigable se rend au cœur du continent et constitue le plus court chemin entre l'Europe et le centre de l'Amérique, deux zones parmi les plus industrialisées au monde. Il s'agit d'un **réseau portuaire commercial stratégique** composé d'une vingtaine de ports (**figure 2**). Il est interconnecté aux réseaux ferroviaires (le CN et le CP) et routiers, ce qui lui permet de joindre un marché nord-américain de plus de 135 millions de personnes⁴. Ce réseau joue un rôle clé non seulement dans le développement du commerce international, mais aussi, de manière plus globale, dans le développement du tissu économique et industriel du Québec.

Ainsi, ce réseau portuaire est étroitement associé :

- À une **industrie du transport intermodal et de la logistique** ayant connu une évolution rapide, soutenue par la forte croissance des échanges internationaux au cours des 25 dernières années;
- Au **développement d'autres secteurs industriels** qui dépendent d'un accès aux marchés par transport maritime pour assurer leur compétitivité;
- À une **industrie du transport maritime** bien établie ainsi qu'à **sept chantiers navals** employant annuellement entre 1 200 et 2 000 travailleurs et travailleuses;
- À une **main-d'œuvre qualifiée** et à une expertise reconnue, notamment dans la construction, l'entretien et la réparation de navires, dans sa connaissance du territoire et des exigences particulières liées au climat nordique.

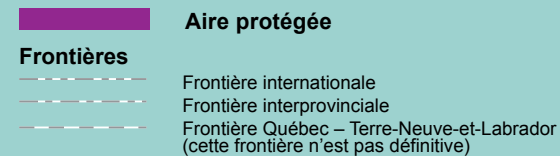
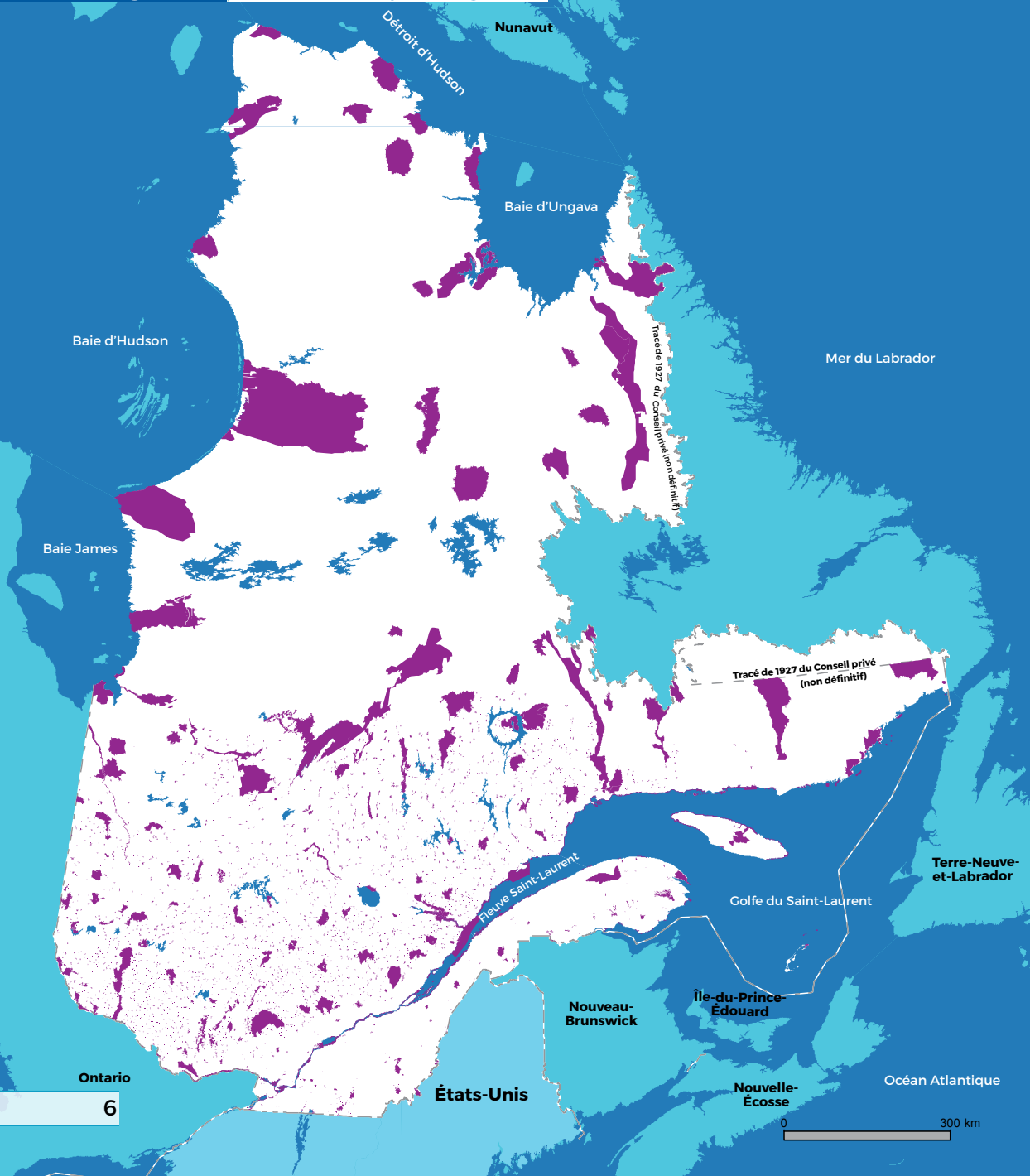
Les infrastructures portuaires et maritimes soutiennent également l'**industrie touristique** dans les grandes zones longeant le Saint-Laurent. Celui-ci constitue une destination attirante pour un nombre croissant de voyageurs et de voyageuses. On assiste notamment à une progression rapide du secteur des croisières internationales, des excursions d'observation des mammifères marins et des croisières-excursions. À elles seules, les activités associées aux croisières internationales ont engendré 105 millions de dollars en retombées économiques pour l'économie québécoise en 2012, en plus de générer 1 600 emplois.

Le Saint-Laurent abrite aussi un bassin de ressources marines d'une grande richesse. En exploitant ces ressources, l'**industrie des pêches** contribue à la vitalité économique de plusieurs régions du Québec, telles que le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Cette industrie est, en parallèle, appuyée efficacement par un **vaste réseau d'institutions** ayant acquis une réputation internationale dans le domaine de **la recherche et de l'innovation marines**. Le système d'innovation élaboré au fil des années dans le domaine maritime a favorisé la naissance d'entreprises innovantes et engagées notamment sur la voie très prometteuse des biotechnologies marines.

³ Se référer à la version intégrale de la Stratégie maritime, sur le site Internet strategie maritime.gouv.qc.ca.

⁴ Situées dans un rayon de 1 000 kilomètres de Montréal.

Figure 3 Les aires protégées



Sources

Données	Organisme	Année
Aires protégées	MDDELCC	2014
Divisions territoriales	MERN	2015

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère du Conseil exécutif
Note : La présente carte n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2015

Une contribution à la richesse environnementale du Québec

Le territoire maritime du Québec regorge d'**écosystèmes diversifiés d'une très grande richesse**. Le Saint-Laurent rassemble une faune et une flore uniques. La présence de vastes masses d'eau douce et d'eau salée, combinées à des variations en fonction des marées et du degré de salinité, explique cette unicité.

Ainsi, plus de 1 900 espèces de plantes, soit près de **77% de la flore vasculaire** du Québec, croissent actuellement le long des rives du Saint-Laurent ou à moins de dix kilomètres de celles-ci. Une partie de cette flore est associée aux milieux humides qui couvrent de grandes superficies en bordure des rives et des îles du Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent, ses rives et ses îles abritent aussi une faune diversifiée composée de près de 400 espèces d'oiseaux, de plus de 200 espèces de poissons d'eau douce et d'eau salée, de 16 espèces d'amphibiens, de 14 espèces de reptiles et d'environ 70 espèces de mammifères terrestres ou amphibies. Également, ils abritent une vingtaine d'espèces de mammifères marins, dont la plus grande espèce de la planète, le rorqual bleu, ainsi que l'unique baleine blanche du Québec, le béluga.

Près de **850 aires protégées (figure 3)** de vocations et de caractéristiques diverses ont été désignées sur les rives, les îles et les eaux du Saint-Laurent, totalisant une superficie de plus de 8 500 km², dont le célèbre parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, témoignant de l'extraordinaire patrimoine naturel du territoire.

Une contribution à la richesse sociale du Québec

Le Saint-Laurent constitue une source de mieux-être pour un très grand nombre de communautés du Québec. En plus d'approvisionner près de 40% de la population en eau potable, le Saint-Laurent permet, entre autres, aux Québécois et aux Québécoises d'exercer des activités récréotouristiques, dont la pêche sportive, la navigation de plaisance, l'observation de la nature, la plongée sous-marine et la simple baignade.

En outre, plusieurs communautés dépendent d'un accès maritime pour assurer leur approvisionnement de base et leur développement économique. C'est le cas, au nord, pour des **communautés criées et inuites** habitant les villages côtiers, qui peuvent être desservies grâce aux infrastructures maritimes.

De même, plus au sud, les communautés qui habitent **les territoires isolés ou insulaires** doivent compter sur le transport maritime et les traversiers pour être reliées au reste du Québec. Les Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, située entre l'est de la rivière Natashquan et la frontière avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador, en sont de bons exemples.

Le Québec maritime est également **une source de richesse culturelle et patrimoniale exceptionnelle**. De ce fait, on y retrouve le site patrimonial du Vieux-Québec, lequel est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire maritime québécois contient également l'épave de *l'Empress of Ireland*⁵ qui, en plus de faire le bonheur des plongeurs, rappelle l'importance historique du Saint-Laurent. La culture représente ainsi un acteur de premier plan dans la mise en valeur des atouts dont le Québec entend se prévaloir pour développer et consolider son économie maritime. Elle constitue aussi un indéniable levier d'amélioration de la qualité de vie, sur tout le territoire.

⁵ Vestige monumental, classé objet patrimonial depuis 1999, *l'Empress of Ireland* était un paquebot transatlantique à vapeur, construit en 1906. Il gît au large de Sainte-Luce, depuis son naufrage, en 1914.



DES DÉFIS ET DES OPPORTUNITÉS

Le Québec peut compter sur des atouts maritimes exceptionnels dont peu de régions du monde disposent. Ces atouts peuvent contribuer davantage à la richesse collective de la société québécoise sur les plans économique, environnemental et social. Un très grand nombre d'opportunités de développement existent, lesquelles devront être saisies dans une perspective de développement durable. Les écosystèmes maritimes demeurent fragiles et leur protection est essentielle à une mise en valeur pérenne et acceptable.

Des défis et des opportunités économiques

D'ici 2030, les principaux défis et opportunités sont :

- **L'intensification de la concurrence du secteur portuaire**, qui provient à la fois du nord-est des États-Unis et de l'Ouest américain et canadien;
- **L'amélioration de l'efficacité des transporteurs maritimes**, afin d'offrir des prix plus concurrentiels;
- **Le contexte mondial difficile pour la construction navale**, notamment caractérisé par une suroffre ainsi qu'un soutien financier accordé à ces industries par des gouvernements de pays émergents;
- **Les besoins en main-d'œuvre qualifiée**, tant au chapitre du nombre de travailleurs et de travailleuses qu'à celui de leurs compétences;
- **L'opportunité de s'établir comme la porte internationale de l'est de l'Amérique du Nord en matière de marchandises en transit**, en tirant profit de la forte augmentation prévue du commerce international d'ici 2030, notamment stimulée par l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, la croissance économique des pays émergents, l'accès à un passage au nord-ouest de l'océan Arctique et l'agrandissement des écluses du canal de Panama;
- **L'opportunité de s'insérer davantage dans la chaîne logistique des marchandises en transit, destinées notamment aux grands marchés du Nord-Est américain**, afin d'y apporter une valeur ajoutée générée par la main-d'œuvre et le savoir-faire québécois, notamment par la création de pôles logistiques;
- **L'opportunité de miser davantage sur les atouts exceptionnels de son réseau de ports à vocation commerciale**, en favorisant l'établissement d'entreprises manufacturières et autres dans des zones industrielles à proximité de services portuaires et en développant davantage le transport maritime courte distance (TMCD), notamment dans le cadre du Plan Nord;
- **L'opportunité de mettre à profit les attraits touristiques du territoire maritime québécois**, afin d'attirer davantage de touristes, particulièrement dans le secteur des croisières internationales;
- **L'opportunité de tirer profit des avancées récentes en biotechnologies marines et en aquaculture**, afin de favoriser la croissance d'une industrie des pêches et de l'aquaculture durable.

Des défis et des opportunités en matière environnementale

Des défis pèsent sur les **écosystèmes** du territoire maritime, mais des occasions peuvent être saisies afin de préserver cette richesse environnementale du Québec :

- **Les écosystèmes riches et exceptionnels** à protéger, dont le Saint-Laurent, qui est situé au cœur de l'un des plus grands pôles industriels, urbains et agricoles de l'Amérique du Nord, et qui est, par conséquent, soumis à de multiples pressions;
- **La lutte contre les espèces aquatiques envahissantes**, auxquelles le Saint-Laurent est fortement exposé, comme les carpes asiatiques;
- **La gestion des risques liés au transport maritime**, dont celui des matières dangereuses, en raison de l'accroissement anticipé du trafic maritime, au cours des prochaines décennies, sur le Saint-Laurent et dans les eaux arctiques;
- **Les occasions à saisir dans la lutte contre les changements climatiques**, en favorisant, notamment, le développement du transport maritime de marchandises, moins polluant que les modes de transport alternatifs;
- **L'opportunité de désigner d'autres aires marines protégées**, avec l'engagement pris par Québec, en 2011, de protéger 10 % (actuellement 1,3 %) de l'estuaire et de la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, soit une superficie de 14 500 km², dans une volonté d'atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique;
- **L'opportunité de mettre en valeur la faune et la flore du territoire maritime** de façon intelligente, pour bonifier le secteur touristique, mais surtout pour améliorer la qualité de vie de tous les Québécois et de toutes les Québécoises d'aujourd'hui et de demain.

Des défis et des opportunités pour le domaine social

Un certain nombre de défis doivent continuer à être relevés sur le plan social, en particulier :

- **L'opportunité d'améliorer la qualité de vie des populations situées sur le territoire maritime**, que ce soit en lien avec la santé, la sécurité, les activités plaisancières ou avec l'offre culturelle;
- **La cohabitation harmonieuse entre les activités économiques et les communautés**, un enjeu qui doit aussi être pris en compte par la Stratégie maritime, afin que les impacts de celle-ci soient positifs et acceptables pour les communautés concernées, particulièrement celles en région;
- **La rétention des jeunes dans les régions côtières**, par une offre d'emplois diversifiée et de qualité ainsi que, de manière plus générale, par la qualité de vie en région;
- **La protection des milieux hydriques et côtiers**, notamment contre les répercussions du réchauffement climatique et de l'activité humaine sur l'érosion des berges et des côtes ainsi que sur certaines zones inondables.

©TQ/ Louise Mondoux

LES GRANDES ORIENTATIONS

Une vision d'avenir

À l'horizon 2030, la Stratégie maritime aura amené le Québec à tirer pleinement et durablement parti de son savoir-faire et de ses richesses maritimes.

Avec cette vision, le gouvernement dévoile ce que sera le Québec maritime d'ici les quinze prochaines années. Il indique le chemin à suivre afin que tous et toutes travaillent **ensemble** pour faire du Québec une nation maritime **prospère** tournée vers l'**avenir**.

Deux principes fondamentaux

Le gouvernement veut s'assurer que la Stratégie maritime contribue au progrès et au développement de l'ensemble des régions du Québec. Il lui importe que ce développement soit socialement acceptable et qu'il se réalise avec l'implication des communautés concernées. Il tient également à ce que cela s'inscrive dans une démarche de développement durable exemplaire, qui contribue au mieux-être de la population et qui préserve les richesses et le potentiel d'usage du territoire maritime pour les générations futures.

C'est pourquoi le gouvernement établit les deux principes fondamentaux suivants, qui vont baliser son action, soit :

- Une **approche planifiée et intégrée** qui interpelle les divers ordres de gouvernement ainsi que l'ensemble de la société civile, ce qui inclut notamment les investisseurs, les entrepreneurs, les chercheurs et les communautés, dont les Autochtones;
- Une perspective de **développement durable**, c'est-à-dire une cohabitation harmonieuse des dimensions économique, environnementale et sociale.

Trois orientations stratégiques

Le gouvernement retient trois orientations stratégiques afin de définir ses priorités d'action. Ces orientations le guideront, ainsi que ses partenaires, dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime et du Plan d'action 2015-2020. Ainsi, sur la base de la vision à long terme qu'il s'est donnée et des principes fondamentaux qu'il a définis, le gouvernement priorise les trois orientations stratégiques suivantes :



Développer l'économie maritime de manière durable



Protéger le territoire maritime et ses écosystèmes



Améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes



4,25 m
↓
A

HANGAR / SHED 26

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE MARITIME DE MANIÈRE DURABLE

La Stratégie maritime vise à favoriser la création de plus de **30 000 emplois** directs et à encourager des investissements publics et privés d'environ **9 milliards de dollars**, d'ici 2030. Pour y arriver, le gouvernement du Québec va favoriser la création d'opportunités d'affaires liées à l'économie maritime. Par ses interventions, le gouvernement entend jouer un rôle déterminant afin de favoriser les occasions d'investissements pour les entreprises qui seront génératrices d'**emplois** et de **croissance économique**, et ce, dans une volonté de développement durable.

Dix axes d'intervention sont retenus pour y parvenir.

- › **AXE 1** Investir dans les infrastructures
- › **AXE 2** Créer des pôles logistiques
- › **AXE 3** Développer des zones industrialo-portuaires
- › **AXE 4** Soutenir les chantiers maritimes québécois
- › **AXE 5** Développer le transport maritime courte distance
- › **AXE 6** Développer et moderniser le tourisme maritime
- › **AXE 7** Moderniser et assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture
- › **AXE 8** Former une main-d'œuvre qualifiée et développer ses compétences
- › **AXE 9** Favoriser le développement des connaissances dans le domaine maritime
- › **AXE 10** Faire la promotion internationale des industries maritimes du Québec

AXE 1

Investir dans les infrastructures afin de répondre aux enjeux de compétitivité et de développement industriel

Des infrastructures portuaires de calibre mondial sont essentielles à l'atteinte du plein potentiel de l'économie maritime québécoise. Afin de demeurer compétitives sur le plan international, d'éviter une baisse de leur part de marché et de profiter du formidable potentiel de croissance du commerce international, les administrations portuaires du Québec évaluent leurs besoins d'investissement à plus de 2 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

Ultimement, c'est la compétitivité d'une grande partie de l'économie du Québec qui est en jeu, ainsi que son positionnement concurrentiel sur la scène internationale. Bien que l'industrie maritime soit, par sa nature, un employeur important, elle a aussi un effet structurant majeur, notamment sur le développement des industries connexes aux industries maritimes, en particulier sur leur chaîne logistique. Citons en exemples les industries minières et de l'aluminium, dont les approvisionnements et l'expédition d'équipements ou de matières premières reposent presque totalement sur le transport maritime, ou encore le secteur manufacturier, qui utilise grandement le transport maritime pour ses exportations. De plus, les infrastructures portuaires de calibre mondial sont nécessaires pour le développement du tourisme maritime, dont les croisières internationales.

Sur la période des cinq premières années de la Stratégie maritime, la participation financière du gouvernement du Québec pour l'amélioration des infrastructures liées au domaine maritime représentera quelque 500 millions de dollars. Elle soutiendra également quelque 1 500 emplois pendant la période de réalisation des travaux d'infrastructures.

Ces interventions auront aussi un effet de levier important sur la participation des instances municipales, du gouvernement fédéral et des entreprises privées. Le gouvernement du Québec suivra de près l'évolution de l'ensemble des infrastructures québécoises liées au domaine maritime. Son intervention sera ajustée au fur et à mesure du déploiement de la Stratégie, jusqu'à l'horizon de 2030. Il s'assurera également que la conception de ces infrastructures intègre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, comme la révision des zones inondables liées au Saint-Laurent.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue d'améliorer les infrastructures maritimes

- › Créer un nouveau programme, administré par le ministère des Transports du Québec, pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrés au transport des marchandises. Une somme de 200 millions de dollars a été prévue à cette fin, dans le budget 2015-2016.
- › Offrir un soutien financier de plus de 300 millions de dollars pour la construction de voies d'accès routier aux sites portuaires et multimodaux, d'infrastructures publiques en lien avec les pôles logistiques et d'infrastructures touristiques.
- › Travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin d'optimiser sa participation dans les sites portuaires du Québec, notamment dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada.
- › Accroître le financement complémentaire du secteur privé dans les sites portuaires, en les modernisant et en augmentant leur capacité.
- › Réaliser une révision des zones inondables liées au Saint-Laurent.

AXE 2

Créer des pôles logistiques afin de miser sur la situation géographique stratégique du Québec

Le gouvernement entend notamment miser sur la situation géographique stratégique de la grande région de Montréal afin de contribuer au développement des pôles logistiques (**définition à la page 17**).

En effet, la Stratégie maritime vise à positionner le Québec comme la porte d'entrée aux grands marchés du nord-est de l'Amérique du Nord (**figure 4**).

L'objectif est de s'insérer davantage dans la chaîne logistique des marchandises en transit, destinées notamment aux grands marchés du Nord-Est américain, permettant ainsi d'y apporter une valeur ajoutée générée par la main-d'œuvre et le savoir-faire québécois. D'ailleurs, certains endroits de la Montérégie se positionnent favorablement et **en complémentarité** pour l'implantation de tels pôles, dont Vaudreuil-Soulanges et Contrecoeur. En 2030, on estime que 11 000 personnes pourraient travailler dans ces deux pôles logistiques.

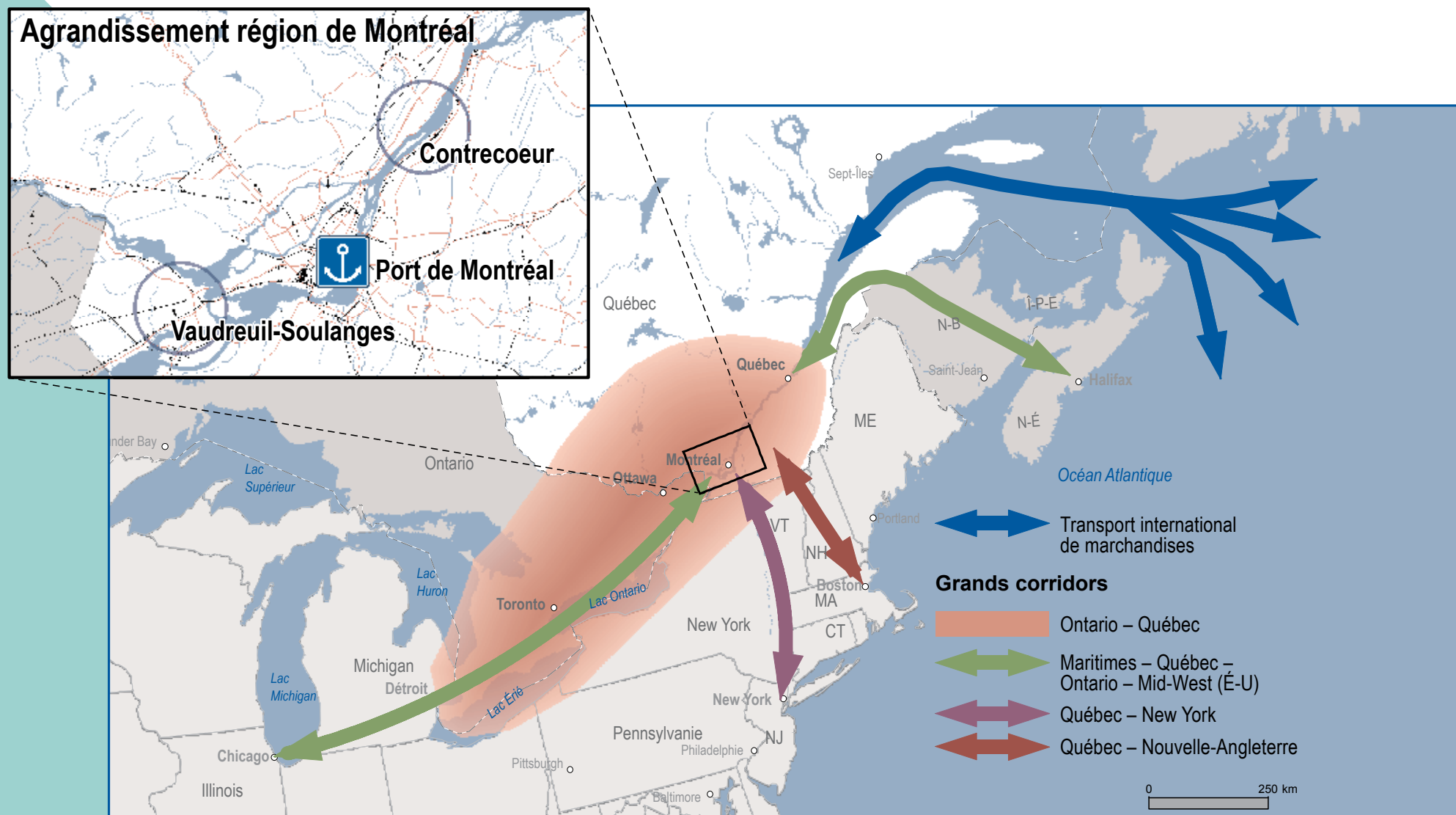
Le gouvernement vise particulièrement l'implantation de centres de distribution à valeur ajoutée d'entreprises de calibre international œuvrant dans les secteurs manufacturier et du commerce de détail et propose une vision de développement de pôles logistiques répondant à des marchés ou des besoins particuliers.

Outre sa volonté de développer des pôles logistiques dans la région du grand Montréal, le gouvernement du Québec entend appuyer le développement de la grappe de la logistique et du transport. Cette grappe regroupe des entreprises de logistique dont plusieurs visent des activités du port de Montréal.

Cette vision, créatrice d'emplois et de richesses pour le Québec, vise à :

- Accélérer l'investissement dans des centres de distribution à valeur ajoutée permettant le traitement, en sol québécois, d'un plus grand volume de marchandises qui transitent par les terminaux ferroviaires ou portuaires;
- Ouvrir de nouveaux marchés d'exportation pour les produits manufacturés au Québec, grâce à un accès à de nouvelles routes de distribution;
- Planifier et mieux coordonner le développement des activités logistiques, et ainsi créer une synergie entre les acteurs de l'industrie;
- Améliorer la chaîne logistique des entreprises manufacturières situées au Québec, par l'appropriation de technologies et de services spécialisés.

Figure 4 Les grands corridors de commerce nord-américains



Frontières

— Frontière internationale
 - - - Frontière interprovinciale
 - - - Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador
 (cette frontière n'est pas définitive)

**Sources
Données**

Divisions territoriales
 Grands corridors

Organisme MERN
MCE

Année 2015
2015

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Ministère du Conseil exécutif
 Note : La présente carte n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec. 2015

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de créer des pôles logistiques

- › Favoriser l'implantation de pôles logistiques avec l'appui de partenaires. À cet effet, le budget 2015-2016 prévoit une enveloppe globale de 400 millions de dollars sur cinq ans :
 - une enveloppe de 300 millions de dollars pour la prise de participation dans des projets de pôles logistiques :
 - > 200 millions de dollars du gouvernement,
 - > 100 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ;
 - une enveloppe de 100 millions de dollars est réservée par le gouvernement pour répondre aux besoins en infrastructures publiques, liés aux projets de logistique.
- › Faire la promotion des pôles logistiques québécois au Canada et à l'international.
- › Soutenir la grappe de la logistique et du transport, notamment en collaboration avec CargoM.

PÔLE LOGISTIQUE

- Un pôle logistique est un parc industriel multimodal où l'on regroupe des entreprises et des centres de distribution qui réalisent des activités logistiques permettant aux marchandises de transiter de manière efficiente autant sur le marché national que sur le marché international.
- La concentration d'entreprises dans un pôle logistique permet d'offrir des services à haute valeur ajoutée (services liés aux activités douanières et financières, à l'intégration des technologies de l'information et des communications [TIC], à l'embauche et à la formation de la main-d'œuvre, à la recherche et au développement, etc.).

Photo : gracieuseté du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie maritime



AXE 3

Développer des zones industrialo-portuaires afin d'améliorer la compétitivité des entreprises

Le gouvernement entend relancer l'économie québécoise, particulièrement le secteur manufacturier, avec une **nouvelle approche** pour le Québec, c'est-à-dire des **zones industrialo-portuaires** (définition à la page 19).

La localisation à proximité d'un port commercial représente un réel avantage comparatif sur lequel s'appuient déjà un grand nombre d'entreprises, particulièrement celles du secteur manufacturier. Au Québec, ces entreprises regroupent plus de 29 000 travailleurs et travailleuses et contribuent, de manière importante, au dynamisme des régions. Les zones industrialo-portuaires prendront appui sur le réseau portuaire commercial stratégique.

En soutenant les zones industrialo-portuaires, le gouvernement vise, d'ici 2030 :

- La création d'environ 3 000 emplois directs;
- Des investissements industriels privés de plus de 2,4 milliards de dollars;
- Un accroissement des exportations du Québec, par une meilleure intégration des entreprises manufacturières aux chaînes d'approvisionnement mondiales;
- La maximisation de l'utilisation des infrastructures québécoises;
- Une réduction des nuisances et des coûts d'entretien reliés à l'utilisation du réseau routier pour le transport de marchandises, par le rapprochement des lieux de production et des sites d'acheminement des marchandises et de réception des matières premières.

Pour les entreprises qui en feront partie, les zones industrialo-portuaires permettront de dégager de plus grandes synergies, tout en offrant un avantage comparatif à celles qui nécessitent des services portuaires.

Un comité interministériel de coordination aura, entre autres objectifs, celui d'assurer un arrimage entre les investissements publics, financés à même le nouveau programme de 200 millions de dollars d'aide aux projets d'infrastructures portuaires et intermodales, et les investissements privés.

De plus, des travaux pouvant entraîner des investissements allant jusqu'à 100 millions de dollars pourraient être nécessaires pour la décontamination de terrains, afin de les rendre disponibles pour des investissements dans des zones industrialo-portuaires.

Photo: grâceuseté du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie maritime



PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de développer des zones industrialo-portuaires

- › Soutenir financièrement les projets d'investissements privés des zones industrialo-portuaires au Québec, au moyen d'une enveloppe de 300 millions de dollars, prévue au Fonds du développement économique (FDE).
- › Entreprendre des travaux de décontamination des terrains qui sont sous la responsabilité du gouvernement, afin de les rendre disponibles pour des investissements dans des zones industrialo-portuaires.
- › Faire la promotion des zones industrialo-portuaires et la prospection des investissements à l'international.

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

- Une zone industrialo-portuaire est une zone industrielle à proximité de services portuaires, mais également d'infrastructures routières et ferroviaires. Cette proximité représente un avantage comparatif considérable pour les entreprises, particulièrement celles du secteur manufacturier. Pour la logistique, une zone industrialo-portuaire permet aux entreprises qui s'y implantent un accès facilité à leurs intrants et un transit accéléré de leurs marchandises vers les marchés nord-américains et internationaux.
- De plus, une zone industrialo-portuaire est conçue de manière à maximiser le potentiel de synergie entre les services portuaires et les industries maritimes ainsi que les industries connexes (manufacturière, de transformation, etc.).
- Bref, une zone industrialo-portuaire est organisée de manière à ce que ces industries puissent profiter d'aménagements fonctionnels, accroître l'efficacité de leurs activités en logistique ou encore partager des infrastructures et des services portuaires.

AXE 4

Soutenir les chantiers maritimes québécois afin de maintenir un secteur industriel important

Étant donné l'importance de l'industrie de la construction navale pour l'économie du Québec, des services de soutien qu'elle fournit au transport maritime et du contexte d'affaires international caractérisé par des pressions à la baisse sur les prix des navires, le gouvernement du Québec continuera à soutenir les chantiers maritimes québécois.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de soutenir les chantiers maritimes québécois

- › Offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.
- › Offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.
- › Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.
- › Déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.
- › Travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin que les chantiers maritimes québécois participent au renouvellement de la flotte de navires canadiens.
- › Consacrer une enveloppe de 50 millions de dollars à même le Fonds du développement économique (FDE) pour l'essor des chantiers maritimes au Québec.



AXE 5

Développer le transport maritime courte distance afin de tirer avantage de ses bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

Le gouvernement souhaite que le transport maritime courte distance (TMCD) atteigne son plein potentiel. Le développement du TMCD est bénéfique non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan environnemental, puisqu'il permet une réduction des émissions atmosphériques polluantes par rapport aux autres modes de transport, et sur le plan social, puisqu'il favorise le développement économique régional et qu'il permet d'approvisionner des communautés autrement mal desservies par voie terrestre.

Le TMCD représente actuellement environ 20 % du trafic maritime dans les ports du Saint-Laurent, et son potentiel de développement est important, considérant, d'une part, le rôle du TMCD dans la lutte contre les changements climatiques et, d'autre part, le potentiel de demande de certains créneaux spécialisés, notamment celui du gaz naturel liquéfié.

L'aide fournie à l'ensemble du secteur maritime par ces programmes s'établira à quelque 35 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de contribuer au développement du TMCD

- › Confier à la Table du Québec sur le transport maritime courte distance le mandat de réaliser une étude sur l'identification des créneaux potentiels de développement ainsi que sur les conditions de réussite.
- › Encourager l'utilisation du transport maritime pour les sources d'énergie alternatives, dont le gaz naturel liquéfié (GNL).
- › Maintenir les programmes d'aide et les incitatifs fiscaux qui soutiennent, notamment, l'industrie du TMCD.

Photo: Marc Tremblay



AXE 6

Développer et moderniser le tourisme maritime afin de mettre en valeur les attraits touristiques uniques des voies maritimes du Québec

Le gouvernement favorisera le développement et la modernisation du tourisme maritime au Québec. Déjà, il s'est doté de moyens d'action avec sa Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020, incluant un plan d'action 2014-2017. Cette stratégie vise à faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable qui exercera un effet de levier sur le développement économique du Québec, en offrant des destinations séduisantes et incontournables aux clientèles internationales, canadiennes et québécoises.

D'ici 2030, le gouvernement continuera à élargir son **offre afin d'attirer plus de croisières internationales**. Bien qu'il existe une forte concurrence internationale entre les destinations, le Québec a su prendre une position enviable grâce, entre autres, à ses attraits touristiques, mais également à son savoir-faire. À cet effet, l'Association des croisières du Saint-Laurent constitue un allié indispensable du gouvernement dans la structuration des croisières internationales sur le Saint-Laurent.

Il soutiendra des **initiatives permettant notamment le développement des croisières-excursions, de l'observation de la faune marine ainsi que des sites naturels et patrimoniaux**, afin de bonifier les itinéraires et les programmes des voyageurs. Ceci sera bénéfique pour toutes les régions côtières du Québec, et en particulier pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Le gouvernement profitera de la **relance du Plan Nord pour poursuivre le développement du tourisme maritime, notamment dans les escales de croisières reconnues de part et d'autre du 49^e parallèle**. Les initiatives de développement et de mise en valeur de ce secteur seront encouragées en partenariat avec les instances locales.

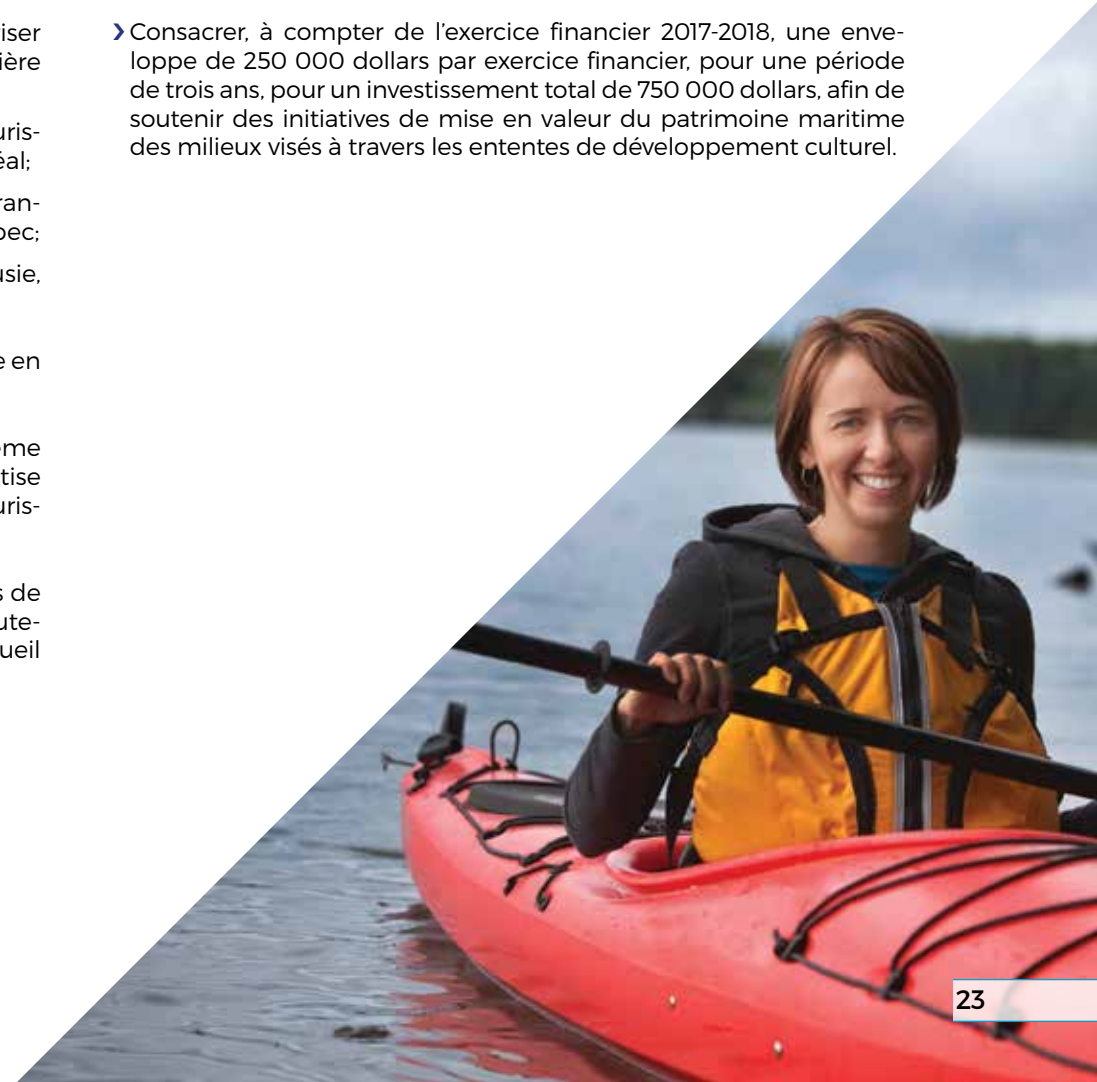
De plus, il accompagnera les instances soucieuses de mettre en valeur leur patrimoine bâti ou des éléments du paysage maritime susceptibles d'exercer un intérêt accru pour les touristes, dont les croisiéristes.



PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de développer et de moderniser le tourisme maritime

- › Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et son plan d'action 2014-2017.
- › Investir 30 millions de dollars sur trois ans, pour des projets touristiques qui seront aménagés le long des rives du Saint-Laurent.
- › Offrir un soutien financier de 86 millions de dollars pour favoriser l'essor du tourisme maritime en appuyant le tourisme de croisière à Montréal et à Québec, incluant:
 - 20 millions de dollars pour la réhabilitation, à des fins touristiques, de la gare maritime et de la jetée Alexandra, à Montréal;
 - 35 millions de dollars pour le projet de reconfiguration et d'agrandissement du terminal de croisières Ross Gaudreault, à Québec;
 - 31 millions de dollars pour le réaménagement du site Dalhousie, à Québec.
- › Consacrer une enveloppe de 21,6 millions de dollars pour la mise en valeur de certains attraits naturels du Saint-Laurent.
- › Mettre sur pied un Bureau de l'offre touristique maritime à même les ressources actuelles du ministère du Tourisme, dont l'expertise sera mise à profit pour assurer la mise en œuvre du volet touristique de la Stratégie maritime.
- › Développer le potentiel du tourisme maritime, dont les escales de croisières reconnues de part et d'autre du 49° parallèle, en soutenant des projets de développement d'entreprises et d'accueil touristique.
- › Valoriser certains patrimoines bâtis ou éléments du paysage maritime, notamment dans l'attribution de statuts légaux aux éléments du patrimoine bâti des localités pourvues d'une infrastructure portuaire, conformément aux processus légaux, afin de les rendre admissibles au Fonds du patrimoine culturel du Québec.
- › Consacrer, à compter de l'exercice financier 2017-2018, une enveloppe de 250 000 dollars par exercice financier, pour une période de trois ans, pour un investissement total de 750 000 dollars, afin de soutenir des initiatives de mise en valeur du patrimoine maritime des milieux visés à travers les ententes de développement culturel.



AXE 7

Moderniser et assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture afin de développer une économie prospère et durable pour les régions maritimes

Pour moderniser et assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, la Stratégie maritime propose trois orientations de développement:

- Les biotechnologies marines, un secteur scientifique en évolution rapide, qui offre des avenues de diversification importantes mettant en valeur les produits de la mer ainsi que les résidus issus du secteur de la transformation;
- L'aquaculture, dont les progrès technologiques récents permettent d'augmenter significativement la production pour répondre à la demande des consommateurs;
- La durabilité des pêches, puisque la pérennité et le développement de ce secteur reposent sur une gestion durable des ressources halieutiques.

Ce soutien à l'industrie des pêches et de l'aquaculture s'inscrit dans la perspective durable du développement de l'économie maritime du Québec, particulièrement pour la pérennité des ressources halieutiques.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de moderniser et d'assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture

- › Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2018: Développer notre industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.
- › Soutenir et miser sur les biotechnologies marines par l'intermédiaire d'organismes tels le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM), Merinov et l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER).
- › Soutenir les efforts des flottilles de pêche désirant obtenir des écocertifications.
- › Appuyer les efforts visant une gestion durable des stocks de poissons et autres ressources halieutiques.
- › Maintenir des mesures encourageant la relève, comme les exemptions de gain en capital et le programme de relève pour les jeunes pêcheurs et pêcheuses.
- › Maintenir l'appui financier de 15 millions de dollars sur les trois prochaines années, pour soutenir l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.
- › Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
- › Favoriser le tourisme à bord des bateaux de pêche.
- › Soutenir les initiatives visant la relance de l'industrie du loup marin (phoque).

AXE 8

Former une main-d'œuvre qualifiée et développer ses compétences afin d'aider les organisations et les entreprises du secteur maritime à saisir les occasions de développement

La Stratégie maritime comporte deux volets pour faire face aux défis de main-d'œuvre, soit :

- Mieux répondre aux besoins en formation et en développement des compétences de la main-d'œuvre;
- Faire connaître davantage les métiers maritimes.

Sur le plan des besoins en formation et en développement de compétences, des comités sectoriels de main-d'œuvre ont déjà ciblé certains besoins. Le gouvernement travaillera de concert avec le milieu et veillera notamment à l'élaboration de nouveaux types de formation pour répondre aux besoins dans les secteurs d'avenir ainsi qu'aux nouvelles exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Il entend également prendre des mesures afin de favoriser l'adéquation entre le niveau, la qualité et la quantité des formations et les besoins en main-d'œuvre de l'industrie à court et à long terme.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de former une main-d'œuvre maritime qualifiée et de développer ses compétences

- › Créer une table de concertation pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre qualifiée et l'offre de la formation et le soutien au développement des compétences.
- › Diversifier et adapter l'offre de formation en partenariat avec les acteurs du milieu de l'enseignement, notamment les commissions scolaires et les centres de formation spécialisés, tels que l'Institut maritime du Québec (IMQ) et l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ).
- › Élaborer un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le domaine du matelotage, afin de répondre aux besoins de l'industrie maritime.
- › Promouvoir les professions reliées au monde maritime et offrant de bonnes perspectives d'insertion au marché du travail.
- › Investir 15 millions de dollars pour les cinq prochaines années pour le développement des compétences de la main-d'œuvre.

AXE 9

Favoriser le développement des connaissances dans le domaine maritime afin de mieux répondre à la complexité accrue des enjeux maritimes

La complexité des enjeux entourant le domaine maritime nécessite une approche intersectorielle et intégrée. Les solutions à ces enjeux doivent être élaborées avec la coopération de tous les acteurs des différents secteurs de la recherche scientifique. Le Québec offre, à cet effet, un réseau étendu d'institutions œuvrant dans le domaine de la recherche et de l'innovation maritimes.

La Stratégie maritime compte accroître les efforts en recherche et en innovation réalisés au Québec. L'acquisition d'une base scientifique solide permet d'éclairer les décideurs et de faciliter la conciliation des divers usages des ressources maritimes. L'objectif est d'exploiter de façon intelligente et durable les richesses maritimes du territoire, une condition de réussite au développement de l'économie maritime.

En particulier, la Stratégie maritime favorisera les occasions de collaboration, notamment par la création du Réseau Québec maritime (RQM), qui regroupera l'ensemble des acteurs de l'économie maritime du Québec. Ce réseau permettra de fédérer les structures de recherche et d'innovation déjà existantes et la variété des expertises requises pour faire face aux enjeux maritimes d'aujourd'hui et de demain.

La Stratégie maritime favorisera également les occasions de collaboration internationale, notamment avec la création de l'Institut France-Québec sur les questions maritimes. Une plus grande collaboration internationale permettra de maximiser l'impact économique des projets collaboratifs interdisciplinaires, la mise en commun des expertises à l'échelle internationale, le partage des coûts d'infrastructure et la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.



PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de favoriser le développement de la connaissance scientifique

- › Créer le Réseau Québec maritime (RQM) qui unira les structures de recherche ou d'innovation déjà existantes et la variété des expertises requises pour faire face aux enjeux maritimes. Une somme de 2,2 millions de dollars a été prévue à cette fin, dans le budget 2015-2016.
- › Mettre sur pied et implanter un institut France-Québec sur les questions maritimes, une association qui permettra d'unir les forces vives de la France et du Québec en un espace commun, codirigé et voué au partage d'expertises et de connaissances. Une somme de 1,1 million de dollars a été prévue à cette fin, dans le budget 2015-2016.
- › Pourvoir une aide financière directe de 4,1 millions de dollars, afin de soutenir des projets d'innovation en entreprise, notamment dans le secteur des biotechnologies marines.
- › Soutenir la recherche appliquée et l'innovation, notamment dans le cadre de partenariats avec l'entreprise privée, par l'entremise d'une enveloppe de 5 millions de dollars.
- › Travailler à déterminer des pistes pour favoriser le transfert de technologies.
- › Stimuler l'innovation, la recherche et l'établissement de nouveaux marchés dans le secteur des ressources biologiques marines.
- › Procéder à des enquêtes économiques afin de mieux quantifier et de qualifier l'ensemble des activités liées à l'économie maritime du Québec.
- › Encourager les centres d'excellence québécois à établir des partenariats avec des centres de recherche internationaux.

Photo: gracieuseté de Mérimov

AXE 10

Faire la promotion internationale des industries maritimes québécoises afin de mettre en valeur les avantages comparatifs du Québec

Le gouvernement fera la promotion des industries maritimes québécoises, afin de mettre en valeur leurs avantages comparatifs. La Stratégie maritime permettra notamment de forger des alliances et de conclure des partenariats internationaux.

L'action internationale portée par le Québec, dans le cadre de la Stratégie maritime, prendra différentes formes en fonction des objectifs poursuivis et des acteurs concernés, incluant les initiatives suivantes :

- La recherche de partenaires étrangers désireux de participer au développement économique du Québec;
- L'identification des marchés d'exportation pour les biens et services produits par les entreprises québécoises;
- La recherche de partenaires technologiques permettant aux entreprises québécoises de devenir plus compétitives à l'échelle internationale;
- La conclusion d'alliances internationales permettant aux acteurs associatifs et institutionnels québécois de se développer et d'importer de meilleures pratiques d'affaires.



Photo: gracieuseté de Groupe CSL

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de faire la promotion internationale des industries maritimes québécoises

- › Réserver une somme annuelle de 1 million de dollars pendant cinq ans, à même le programme Exportation d'Export Québec, en vue d'appuyer le développement des marchés pour les entreprises québécoises et les créneaux d'excellence associés à des secteurs d'activité prévus à la Stratégie maritime.
- › Faire la promotion, à l'échelle internationale, des ports commerciaux du Québec.
- › Réaliser une stratégie d'attraction des investissements directs étrangers au Québec, de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux, dont le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et Investissement Québec.

Photo: Fednav, Federal Mayumi





©TQ/ Marc Loisele

PROTÉGER LE TERRITOIRE MARITIME ET SES ÉCOSYSTÈMES

La protection des écosystèmes du territoire maritime constitue une composante fondamentale de la Stratégie maritime. Le gouvernement s'est donné, à cette fin, trois axes d'intervention qui ont une incidence directe sur la qualité et la pérennité des ressources marines ainsi que sur la sécurité et la santé de la population.

- **AXE 1** Protéger la biodiversité des écosystèmes d'eau douce et d'eau marine
- **AXE 2** Améliorer la gestion des risques liés au transport maritime
- **AXE 3** Contribuer à la lutte contre les changements climatiques

AXE 1

Protéger⁶ la biodiversité des écosystèmes d'eau douce et d'eau marine afin d'assurer leur pérennité

Le gouvernement entend poursuivre ses efforts et renforcer sa collaboration avec le gouvernement fédéral et ses différents partenaires, notamment en encourageant les initiatives telles que l'Alliance verte⁷, pour protéger et préserver les écosystèmes du territoire maritime du Québec. Également, il soutiendra les travaux du Plan d'action Saint-Laurent en plus de respecter ses engagements internationaux pour la création d'un réseau d'aires marines protégées. Il poursuivra ses efforts pour protéger le lac Saint-Pierre, joyau du Saint-Laurent et réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de protéger la biodiversité et les écosystèmes

- › Atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique en créant, en collaboration et en concertation avec le gouvernement fédéral, un réseau représentatif d'aires marines protégées couvrant au moins 10 % de la superficie marine, entre autres, en ajoutant, au Québec, des aires marines protégées répondant, notamment, aux enjeux de biodiversité et d'espèces à statut précaire du Saint-Laurent, dont le béluga.
- › Mener à terme les négociations avec le gouvernement fédéral devant conduire à la création d'une aire marine protégée au banc des Américains, en Gaspésie.
- › Poursuivre les travaux d'analyse et entreprendre une démarche de concertation des différents acteurs des Îles-de-la-Madeleine, en vue de la désignation possible d'une aire marine protégée.
- › Poursuivre les efforts de la stratégie d'intervention au lac Saint-Pierre visant à restaurer la qualité de l'écosystème et à assurer la durabilité des pêcheries qui y sont associées.
- › Structurer une approche visant à doter le Québec d'une capacité d'intervention adéquate pour contrer les menaces posées par les espèces aquatiques envahissantes, notamment les carpes asiatiques en provenance des Grands Lacs. Cette approche inclut la prévention, la détection précoce et les actions de contrôle et d'éradication.

⁶ Utilisé dans son sens large: protéger, conserver, restaurer et utiliser de façon durable.

⁷ L'Alliance verte est un programme volontaire de certification environnementale pour l'industrie maritime nord-américaine.



AXE 2

Améliorer la gestion des risques liés au transport maritime afin de tenir compte de l'accroissement anticipé du trafic

La navigation maritime au Canada, de compétence fédérale, répond aux exigences les plus strictes à l'échelle internationale en matière de sécurité. Par ailleurs, en raison de l'accroissement anticipé du trafic maritime des hydrocarbures et des marchandises au cours des prochaines décennies sur le Saint-Laurent et dans les eaux arctiques, il est nécessaire de maintenir à jour les programmes gouvernementaux de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement, pour tenir compte de nouvelles approches de gestion du risque, de nouvelles connaissances et des particularités climatiques et écologiques régionales.

En outre, la gestion du risque associé au transport de matières dangereuses commande une coordination des plans d'intervention des différentes instances municipales, provinciales et fédérales touchées, particulièrement en ce qui concerne la protection des prises d'eau potable.

L'amélioration de la gestion du risque du transport maritime des hydrocarbures et d'autres matières dangereuses interpellera ainsi l'ensemble des parties prenantes et s'arrimera avec les divers travaux déjà en cours, dont :

- ceux qui sont menés par un groupe de travail de la Commission des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- la Politique québécoise de sécurité civile;
- les évaluations environnementales stratégiques dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.

Considérant la protection des écosystèmes et la gestion du risque potentiel de déversement de matières dangereuses sur le Saint-Laurent, le gouvernement entend créer un centre d'expertise aux Îles-de-la-Madeleine, spécialisé dans la prévention, la préparation et les interventions d'urgence environnementale. Ce centre d'expertise permettra de développer au Québec les meilleures pratiques fondées sur la recherche de pointe et la connaissance des écosystèmes fluviaux et marins, en collaboration avec les intervenants concernés.



PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue d'améliorer la gestion des risques liés au trafic maritime

- › Organiser un atelier de spécialistes sur la sécurité du transport maritime réunissant les principaux ministères provinciaux et fédéraux concernés par les efforts de préparation et de planification des interventions sur le territoire maritime du Québec.
- › Soutenir la recherche et l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'outils en soutien à l'expertise et à la prise de décision municipale et gouvernementale aux fins de préparation et d'intervention d'urgence à l'échelle locale, régionale et provinciale relativement au déversement des hydrocarbures sur le territoire maritime du Québec. À cet égard, l'appui du gouvernement sera de 3,4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- › Poursuivre les travaux visant la mise en place d'une gestion intégrée des risques liés aux incidents maritimes potentiels, dans le respect de l'approche et des principes du système québécois de sécurité civile.
- › Créer un centre d'expertise aux Îles-de-la-Madeleine, spécialisé dans la prévention, la préparation et les interventions d'urgence environnementale relativement au déversement maritime de matières dangereuses sur le Saint-Laurent.
- › Accompagner les municipalités dans la mise à niveau de leur plan d'urgence, pour réduire les impacts d'un incident impliquant un navire de croisière, en favorisant le partage des responsabilités des divers intervenants interpellés.



AXE 3

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques en misant sur les avantages environnementaux du transport maritime

Comme indiqué précédemment, le gouvernement interviendra pour que le transport maritime courte distance (TMCD) atteigne son plein potentiel. La Stratégie maritime contribuera également à la lutte contre les changements climatiques, notamment :

- En soutenant le transport maritime afin d'offrir un mode de transport alternatif émettant moins de gaz à effet de serre;
- En améliorant l'efficacité du transport maritime;
- En encourageant l'emploi et le transport par la voie navigable de sources d'énergie plus durables, dont le gaz naturel liquéfié (GNL), appuyant, dans la même veine, une priorité du Plan Nord.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de contribuer à la lutte contre les changements climatiques

- › Appuyer des initiatives dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) et du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF).
- › Encourager l'utilisation de sources d'énergie alternatives dans le transport maritime, dont le GNL.
- › Soutenir les initiatives du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, liées à la protection du territoire maritime côtier et de ses écosystèmes.
- › Encourager les projets visant l'utilisation de sources d'énergie électrique, dont les projets de branchement à quai des ports de Montréal et de Québec.

Photo: Gracieuseté de Mérimov



Photo: ©TQ/ Claude Bouchard

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

La Stratégie maritime va également constituer un levier de plus pour favoriser l'occupation et la vitalité des régions, en conformité avec les objectifs et les principes de la stratégie gouvernementale mise de l'avant à cette fin, en 2011. Elle comprend également des mesures pour améliorer la qualité de vie des communautés et diminuer l'isolement de certaines d'entre elles. La Stratégie maritime retient, à cette fin, cinq axes d'intervention.

- **AXE 1** Favoriser les retombées économiques locales
- **AXE 2** Améliorer l'offre de service des traversiers et le désenclavement des communautés concernées
- **AXE 3** Viser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités
- **AXE 4** Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes
- **AXE 5** Lutter contre l'érosion côtière et soutenir les communautés concernées



AXE 1

Favoriser les retombées économiques locales afin de soutenir le dynamisme des communautés riveraines

Comme détaillées au chapitre 4, les retombées économiques de la Stratégie maritime sont importantes; on prévoit, en effet, la création de 30 000 emplois directs d'ici 2030, dont 9 000 d'ici cinq ans.

Le gouvernement entend favoriser les retombées économiques locales en misant sur le *leadership* des entrepreneurs du secteur maritime et des PME. À cette fin, la Stratégie maritime peut s'appuyer sur les mesures récentes de soutien aux entreprises et aux régions maritimes annoncées dans le cadre du budget 2015-2016 et dont elle est partie intégrante. Ultimement, la Stratégie maritime permettra de dynamiser les communautés riveraines du Québec.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de favoriser les retombées économiques locales

- › Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
- › Appuyer les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur maritime, notamment en diminuant leur fardeau fiscal.

©Éric Labonté, MAPAQ



AXE 2

Améliorer l'offre de service des traversiers et le désenclavement des communautés concernées afin de promouvoir l'économie régionale

Le Québec dispose de services de traversiers publics et privés qui assurent la mobilité des personnes et des marchandises sur son territoire. Ces services permettent, notamment, d'assurer la fluidité des mouvements entre la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent. Ailleurs, et en particulier en aval des villes de Québec et de Lévis, les déplacements de personnes et de biens sont essentiellement tributaires des services de traverses et de dessertes maritimes sous la responsabilité de la Société des traversiers du Québec (STQ). Ces services s'avèrent particulièrement importants pour les populations qui ne sont pas reliées au réseau routier.

Le réseau de la STQ comprend treize traverses et dessertes maritimes, dont huit sont exploitées en totalité par celle-ci, et cinq, en partenariat avec le secteur privé. Durant son exercice financier 2013-2014, la STQ a transporté 5,1 millions de passagers et de passagères ainsi que 2,1 millions de véhicules, comptabilisant 112 000 traversées.

Le gouvernement appuiera les mesures permettant à la STQ d'améliorer son offre de service à la fois pour assurer le désenclavement des populations isolées, pour maintenir la continuité du réseau routier et pour offrir des services adéquats de traversiers interrégionaux et de transport public urbain. De plus, ces services multifonctionnels contribueront considérablement au développement du potentiel touristique des territoires desservis.

Par ailleurs, le gouvernement continuera à jouer son rôle dans le développement économique et communautaire du Nunavik et de la baie James, particulièrement pour la construction et l'entretien des infrastructures maritimes. En ce sens, il entend travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les communautés locales concernées, afin de résoudre les problématiques liées à l'entretien et à la réhabilitation, au besoin, des infrastructures maritimes nordiques.

Photo: Marc Tremblay

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue d'améliorer l'offre de service des traversiers du Québec et de désenclaver les communautés

- › Réaliser, par l'entremise de la Société des traversiers du Québec (STQ), un plan d'action visant à augmenter son achalandage, en favorisant le développement économique et touristique de toutes les régions qu'elle dessert.
- › Définir, par l'entremise de la STQ, des critères qui permettront au gouvernement d'évaluer les services existants et la possibilité d'intégrer de nouvelles traverses au sein de son réseau.
- › Travailler de concert avec le gouvernement fédéral et les communautés locales concernées, afin de résoudre les problématiques liées aux infrastructures maritimes du Nunavik, soit à leur entretien et à leur réhabilitation, au besoin.

Photo: Société des traversiers du Québec et caroukofoto (Caroline Vukovic)



AXE 3

Viser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités afin de favoriser des cohabitations harmonieuses

La qualité de vie passe par des emplois stimulants et durables ainsi que par une prospérité économique et un environnement sain. Ces enjeux sont d'ailleurs traités dans les chapitres 4 et 5.

Cela dit, l'implication active des collectivités dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime ainsi que l'acceptabilité sociale sont des facteurs clés de réussite de cette démarche ambitieuse et novatrice. Pour en assurer la réussite, le gouvernement prévoit favoriser le dialogue entre les différents représentants de l'industrie maritime, du milieu municipal et de la population, entre autres en misant sur les tables de concertation ou les forums existants. Ces tables permettent de trouver des solutions satisfaisantes pour chacune des parties, particulièrement dans les cas où des projets sont susceptibles de causer des incidences sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Par ailleurs, la Stratégie maritime va offrir des occasions pour revitaliser certains territoires en facilitant la mise en valeur du patrimoine maritime. Ainsi, des communautés locales pourront profiter de la présence d'installations maritimes, tels des quais ou des marinas, pour procéder à des aménagements connexes offrant des milieux de vie animés et attrayants.

La Stratégie maritime veillera, en outre, à mettre en valeur et à préserver la richesse patrimoniale et culturelle du territoire maritime.

Enfin, par la configuration géographique des Îles-de-la-Madeleine et leur localisation dans le golfe du Saint-Laurent, situées à quelque 215 kilomètres de la côte gaspésienne, le mode de vie des Madelinots et Madeliniennes, leur économie ainsi que la façon dont ils occupent le territoire et l'aménagent sont conditionnés par l'insularité. Dans le cadre de la Stratégie maritime, le gouvernement examinera comment le caractère unique de cette région peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'implication des collectivités

- › Mettre en place des moyens d'information, de consultation ou de concertation en vue de favoriser l'acceptabilité sociale et l'implication des collectivités.
- › Favoriser le dialogue entre les différents représentants de l'industrie maritime, dans le but de faire prospérer l'économie maritime, notamment pour assurer un arrimage entre les actions du gouvernement et les besoins de l'industrie.
- › Examiner comment le caractère unique des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle.
- › Offrir des occasions pour revitaliser certains territoires en facilitant la mise en valeur du patrimoine maritime.
- › Appliquer la Politique d'intégration des arts à l'architecture au plus grand nombre possible de projets d'infrastructures, réalisés dans le cadre de la Stratégie maritime.
- › Faire la promotion de la culture et du patrimoine maritimes, entre autres par le Plan culturel numérique ainsi que par le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.
- › Prioriser, dans le contexte de l'administration du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications, les projets de maintien d'actifs d'équipements culturels associés au patrimoine maritime ou situés à l'intérieur de localités maritimes.



AXE 4

Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes afin de maintenir la vitalité des régions maritimes

En contribuant à la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie maritime, la Stratégie maritime contribuera à freiner l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. Pour encourager l'intérêt des jeunes envers les régions, la Stratégie s'appuiera sur des mesures concrètes, dont de nouvelles seront mises en place par le Secrétariat à la jeunesse, à partir de 2016-2017.

Ces initiatives permettront d'accompagner et de soutenir la démarche des jeunes désireux de s'établir dans les régions du Québec, notamment celles en territoire maritime. Parmi ces initiatives se trouve le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée, qui a un impact considérable sur l'attraction et la rétention des jeunes en région.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de favoriser l'attraction et la rétention des jeunes en région

- › Soutenir la démarche des jeunes désireux de s'établir dans les régions du Québec.



AXE 5

Lutter contre l'érosion côtière et soutenir les communautés concernées afin de prévenir les répercussions découlant de ce phénomène

Afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés locales et de prévenir d'importantes répercussions sociales et économiques en matière de santé et de sécurité des populations, le gouvernement soutiendra les décideurs locaux et mettra en place un fonds d'urgence contre l'érosion côtière.

Ces mesures permettront aux municipalités de mieux caractériser les zones vulnérables et de s'adapter à l'impact des changements climatiques sur les côtes. Cela permettra d'évaluer les zones à risque ainsi que des travaux préventifs à y effectuer pour assurer la protection des berges.

Le soutien financier est complémentaire aux autres mesures déjà en place, entre autres par l'entremise du ministère de la Sécurité publique. Par ailleurs, le gouvernement poursuivra ses travaux liés au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, particulièrement ceux reliés à la recherche sur l'érosion côtière.

PLAN D'ACTION 2015-2020

en vue de soutenir les communautés concernées par l'érosion côtière

- › Soutenir les municipalités confrontées à l'érosion des côtes du Saint-Laurent au moyen d'un programme d'aide de 8 millions de dollars pour 2015-2016.
- › S'assurer que la révision des plans de régularisation des niveaux des eaux du Saint-Laurent est conforme aux intérêts du Québec.

©RQ/ Claude Bouchard



Photo : gracieuseté du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie maritime

LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Gouverner le territoire maritime du Québec, c'est gérer sa complexité. Cette gestion s'exerce dans un contexte interpellant de nombreux acteurs : pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et municipaux, acteurs économiques, groupes environnementaux, nations autochtones, etc. À cela, il faut ajouter la complexité des conventions internationales ainsi que les multiples mécanismes juridiques et techniques associés à la gestion intégrée du territoire. Une gouvernance souple et adaptée, un partage des responsabilités basé sur le respect des compétences et le partenariat de même qu'un processus de consultation mettant à contribution l'ensemble des acteurs du milieu seront donc essentiels au succès de la Stratégie maritime.

Miser sur le territoire maritime du Québec, c'est aussi se donner des moyens et des ressources pour en assurer un véritable développement durable. En ce sens, le premier cadre financier, qui prévoit plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements pour la période 2015-2020, démontre tout le sérieux de cette Stratégie maritime. Par ailleurs, une promotion continue et efficace est prévue afin de faire connaître la Stratégie maritime, particulièrement sur le plan international.

Une gouvernance souple et adaptée

Le gouvernement créera d'abord un **Secrétariat aux affaires maritimes**, qui sera la porte d'entrée gouvernementale destinée aux affaires maritimes. Ce secrétariat permanent jouera un rôle clé dans la mise en place des lieux d'échanges et de discussions adaptés aux enjeux maritimes. Il aura pour fonction de mobiliser les acteurs du milieu maritime et de coordonner l'action gouvernementale, notamment par l'entremise de la Stratégie maritime. Il agira en étroite collaboration avec les ministères et les organismes concernés, dont plusieurs disposent déjà d'outils de concertation.

Le Secrétariat aura, entre autres, comme mandat et responsabilités :

- De coordonner la mise en œuvre de la Stratégie maritime et son premier plan d'action 2015-2020;

- De préparer deux autres plans d'action quinquennaux successifs, soit ceux de 2020-2025 et de 2025-2030, et de veiller à leur réalisation;
- De coordonner différentes tables interministérielles portant sur des enjeux de la Stratégie maritime;
- De recommander, à partir d'analyses ministérielles, les projets prioritaires à mettre en œuvre, par exemple en matière de développement régional du secteur maritime, et de déterminer les projets à faire valoir auprès du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada.

Cette instance démontre la volonté du gouvernement d'améliorer la gestion des ressources maritimes.

Un **comité interministériel** sera également mis sur pied et sera composé, entre autres, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, du ministère des Finances et du ministère des Transports. Il aura notamment comme objectif d'assurer une meilleure coordination gouvernementale liée à certaines actions à réaliser dans le cadre de la Stratégie maritime. Il disposera d'une enveloppe de 1,5 million de dollars en 2015-2016, pour combler les besoins prioritaires d'information stratégique à court terme, ce qui permettra au gouvernement d'assurer le déploiement de la Stratégie maritime.

Un partage des responsabilités basé sur le respect des compétences et le partenariat

Le gouvernement du Québec joue un rôle de premier plan dans toutes les activités susceptibles de se dérouler sur le territoire maritime du Québec et de l'affecter. Il considère, en effet, qu'il est le mieux placé pour aborder, sous un angle global, les questions d'économie maritime, de mise en valeur des ressources maritimes, de conservation et de protection de son territoire maritime.

Compte tenu des compétences dévolues au gouvernement fédéral, notamment en matière de navigation et de pêcheries, celui-ci demeure un partenaire privilégié pour l'implantation de cette stratégie. Le Québec participe, depuis plusieurs années, à des activités de concertations bilatérales ou multilatérales relatives aux enjeux maritimes. Il contribue, entre autres, à la mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026, de laquelle découle le Plan d'action Saint-Laurent. Ce plan contribue à réduire la pollution, à protéger la santé humaine, à conserver, réhabiliter et aménager des habitats pour la faune et la flore, à encourager les pratiques de navigation durables ainsi qu'à sensibiliser et à mettre à contribution les communautés locales et autochtones. Ces éléments sont d'ailleurs en lien direct avec la Stratégie maritime.

Du côté international, le Québec collabore également aux travaux de la Commission des Grands Lacs et participe régulièrement à des groupes de travail techniques. Cela lui permet notamment de favoriser la collaboration scientifique et technique pour la gestion et la préservation des ressources de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, des préoccupations qui font également partie de la Stratégie maritime. Cette collaboration se traduit aussi très concrètement par des ententes internationales visant à conserver et à protéger l'eau du bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

De plus, en collaboration avec les acteurs du milieu et par l'entremise du gouvernement fédéral, le gouvernement continuera à défendre ses intérêts et à faire valoir la Stratégie maritime auprès de la Commission mixte internationale (CMI), un organisme-conseil canado-américain. La CMI est responsable, entre autres, de la mise en œuvre des plans de régularisation des débits et des niveaux d'eau entre le lac Ontario et le Saint-Laurent. Les niveaux d'eau disponibles pour les écosystèmes du Saint-Laurent et les activités maritimes et portuaires du Québec constituent des enjeux déterminants pour la

Stratégie maritime, notamment dans un contexte de changements climatiques. Les niveaux d'eau constituent un des grands enjeux régionaux du bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Un processus de concertation interpellant l'ensemble des acteurs du milieu

La gestion des ressources maritimes du Québec vise également un bon nombre d'acteurs du milieu, dont les instances municipales et régionales, les entreprises, les groupes environnementaux, les communautés autochtones ainsi que les citoyens et citoyennes et les différentes associations qui les représentent. Le gouvernement continuera à s'assurer que tous ces acteurs seront informés adéquatement et consultés convenablement. Plus encore, le gouvernement mettra sur la concertation afin d'obtenir l'acceptabilité sociale requise à tout projet de développement lié au secteur maritime.

En effet, la concertation s'avère, de nos jours, l'outil privilégié pour mieux comprendre les enjeux touchant tous les acteurs concernés. De plus, elle encourage l'adhésion et la responsabilisation de tous les acteurs du milieu, et ce, dans leurs pratiques et comportements. Elle permet d'exprimer les préférences consensuelles et d'assurer l'acceptabilité sociale dans la gestion des ressources maritimes.

Il y a lieu de préciser que des processus de concertation sont déjà utilisés par bon nombre d'instances, particulièrement pour la gestion des domaines interagissant avec les zones côtières, et ce, sous forme de comités d'experts, de tables sectorielles, d'organismes de bassins versants ou au moyen de consultation des citoyens et citoyennes et de comités ad hoc.

Par ailleurs, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté et les municipalités du Québec joueront un rôle capital dans l'implantation de la Stratégie maritime, et ce, par leurs actions, leurs pouvoirs réglementaires et en tant que « gouvernements de proximité ». De même, au nord du Québec, l'Administration régionale Kativik, le Gouvernement de la nation crie et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James seront appelés à jouer un rôle dans le déploiement de la Stratégie maritime. Le gouvernement entend travailler de concert avec les instances municipales et régionales pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie maritime, de même qu'avec les représentants des groupes sociaux et environnementaux.

Le gouvernement compte également renforcer ses liens avec les nations autochtones concernées, en misant sur une relation de confiance et un dialogue positif afin de favoriser leur adhésion à la Stratégie maritime. Il proposera des solutions afin que tous puissent tirer profit des importantes et réelles possibilités économiques du secteur maritime. Notamment, la Stratégie maritime se déploiera en conformité avec la politique gouvernementale en matière de consultation des communautés autochtones ainsi qu'en accord avec les conventions et ententes déjà conclues, y compris en milieu nordique. Elle favorisera, de plus, dans toutes les régions maritimes, la participation des Autochtones en matière de formation, d'emplois et d'opportunités d'affaires. L'État québécois, avec son partenaire canadien et les industries, collaborera, entre autres, avec les nations autochtones concernées sur les questions de transport maritime et de planification des mesures d'urgence en cas d'éventuels déversements de matières dangereuses dans les milieux marin et côtier.

Une promotion adéquate de la Stratégie maritime

Le gouvernement du Québec, sous l'égide du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, s'assurera de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'intervention concerté dans le cadre du volet international de la Stratégie maritime. Définie de concert avec les ministères et organismes concernés, cette stratégie d'intervention guidera l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que les activités à caractère international ayant lieu au Québec.

De cette concertation découlera également une vaste campagne de promotion internationale soutenue et originale de la Stratégie maritime, fondée sur les avantages comparatifs uniques d'un projet de cette envergure. Le gouvernement entend utiliser les différents leviers économiques, législatifs et diplomatiques susceptibles d'accentuer sa présence et sa contribution dans les différentes sphères du vaste monde maritime.

De plus, tous les efforts seront déployés par les ministères et organismes concernés, avec le concours du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour améliorer la collaboration entre le gouvernement du Québec, les gouvernements des autres provinces et des territoires et le gouvernement fédéral, concernant les dossiers maritimes. Une telle démarche contribuera à maximiser les possibilités de développement liées à la Stratégie.

Un cadre financier adéquat

La Stratégie maritime s'échelonnera sur un horizon de quinze ans, soit de 2015 à 2030. Elle prévoit trois plans d'action quinquennaux. Le premier plan, qui couvre la période 2015-2020, profitera d'un ensemble d'initiatives prévues au budget 2015-2016. Ce plan représente plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements et il fera l'objet d'une évaluation au cours de son déploiement. Le **tableau 2** présente les montants de ces interventions.

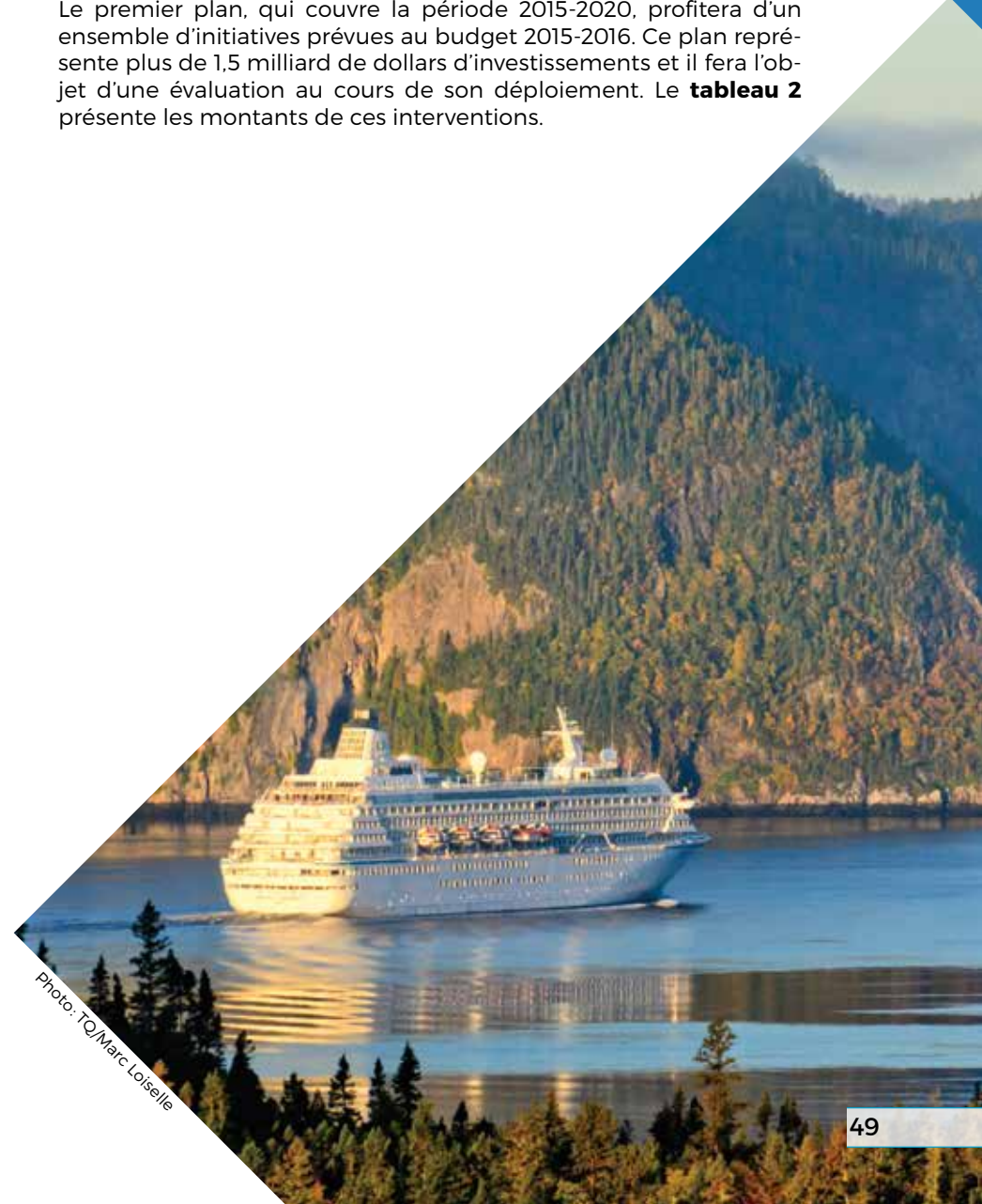


Photo: TQ/Marc Loiseleur

Tableau 2 : Initiatives prévues par le gouvernement du Québec pour la période 2015-2020
dans le cadre du budget 2015-2016 selon les axes de la Stratégie maritime (en millions de dollars)

DÉVELOPPER DURABLEMENT L'ÉCONOMIE MARITIME	COÛTS DES INTERVENTIONS
Investir dans les infrastructures portuaires commerciales	
Projets d'infrastructures portuaires et intermodales	200,0
Amélioration des accès routiers au port de Montréal	75,0
Créer des pôles logistiques avec l'appui des partenaires	
Projets permettant l'implantation de pôles logistiques	300,0
Aménagement d'infrastructures publiques	100,0
Développer des zones industrialo-portuaires	
Soutien des projets d'investissements privés dans des zones industrialo-portuaires	300,0
Décontamination de certains sites industriels à proximité de zones portuaires	100,0
Soutenir les chantiers maritimes québécois	
Développement des chantiers maritimes au Québec	50,0
Maintien des incitatifs fiscaux existants pour encourager la modernisation et le renouvellement de la flotte de navires par l'entremise d'un chantier maritime québécois	82,9
Développer et moderniser le tourisme maritime	
Investissement pour des projets touristiques le long des rives du Saint-Laurent	30,0
Mise en valeur de certains attraits naturels du Saint-Laurent	21,6
Construction d'infrastructures touristiques	
Réhabilitation de la gare maritime et de la jetée Alexandra, à Montréal	20,0
Reconfiguration et agrandissement du terminal de croisières Ross Gaudreault, à Québec	35,0
Réaménagement du site Dalhousie, à Québec	31,0

DÉVELOPPER DURABLEMENT L'ÉCONOMIE MARITIME		COÛTS DES INTERVENTIONS
Moderniser et assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture		
Appui financier pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales		15,0
Former une main-d'œuvre qualifiée et développer ses compétences		
Soutien de projets de développement de compétences et de formation de la main-d'œuvre		15,0
Favoriser le développement des connaissances dans le domaine maritime		
Développement du réseau de recherche sur les questions maritimes		3,3
Soutien de projets d'innovation en entreprise		9,1
Faire la promotion internationale des industries maritimes québécoises		
Développement des marchés pour les entreprises québécoises		5,0
PROTÉGER LE TERRITOIRE MARITIME ET SES ÉCOSYSTÈMES		
Améliorer la gestion des risques liés au transport maritime		
Recherche et acquisition de connaissances		3,4
Contribuer à la lutte contre les changements climatiques		
Appui aux initiatives visant à améliorer l'efficacité du transport maritime		35,0
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET DES CITOYENNES		
Favoriser les retombées économiques locales		
Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec		82,0
MISE EN ŒUVRE		
Coordination gouvernementale de la Stratégie maritime		1,5
TOTAL		1 514,8



Photo: iStock, gracieuseté du MEI

CONCLUSION

La première Stratégie maritime québécoise reconnaît le caractère indissociable des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La Stratégie maritime comporte un plan d'action ambitieux; un plan qui mettra en valeur l'immense potentiel maritime du Québec et en favorisera la pérennité pour les prochaines années.

En matière économique, ce projet porteur de croissance mise sur les avantages concurrentiels du Québec et en particulier sur son positionnement géographique stratégique. Le plan proposé inclut notamment des actions concrètes pour la création de pôles logistiques, la mise en place de zones industrialo-portuaires, le soutien aux chantiers maritimes québécois, le développement de l'industrie touristique maritime, la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, sans oublier des appuis à l'innovation, à la recherche et au développement des compétences.

En matière environnementale, la Stratégie maritime fait de la protection des écosystèmes et de la biodiversité du Saint-Laurent un de ses axes d'intervention prioritaires. Elle comprend, notamment, des mesures visant la création d'aires marines protégées, la réduction des gaz à effet de serre et la gestion des risques associés au transport maritime. Le Québec affirmera ainsi, une fois de plus, son *leadership* en matière de développement durable.

En matière sociale, la Stratégie maritime vise à s'assurer que le territoire maritime demeure une source de bien-être pour les communautés riveraines et côtières. La protection des rives, l'acceptabilité sociale, le désenclavement, l'insularité, mais aussi la création d'emplois stimulants dans les régions sont au cœur du plan d'action retenu. Les citoyens et citoyennes du Québec n'exigent rien de moins qu'un développement maritime responsable.

La Stratégie maritime est donc un outil concret et pragmatique, appuyé par un cadre financier de plus de 1,5 milliard de dollars pour son premier plan d'action, qui permettra de générer, pour les quinze prochaines années, plus de 30 000 emplois directs, dans l'ensemble des régions du Québec ainsi que des investissements globaux de plus de 9 milliards de dollars.

La Stratégie maritime à l'horizon 2030 est un pilier majeur du plan économique du Québec. Elle contribuera énormément à la prospérité du Québec, et ce, dans le respect des populations et de l'environnement. Les partenaires du milieu maritime sont invités à profiter des nombreuses occasions qui leur seront offertes. L'ensemble de la population du Québec est également convié à profiter à part entière du plein potentiel que représentent les richesses de son territoire maritime, afin d'assurer son mieux-être et celui des générations à venir.

